



AXIOJURIS
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

Affaire : CIFD / LEJEUNE (AUCH)

Dossier n°20210160

Tribunal Judiciaire de AUCH

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières

Audience d'Adjudication du 23 mars 2022

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire d'AUCH** par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

Maître Philippe MORANT, membre de la SCP MORANT-DUBOIS, Avocat au Barreau du Gers, y demeurant 7 rue Gambetta, BP 600036, 32001 AUCH CEDEX, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Lequel a déclaré que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe le 19 octobre 2021.

sur un bien saisi dans la commune d'AUCH (Gers), lieudit « A Saint Bertranet », dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « SOLEIL DU GERS », ci-après désigné :

en particulier les lots :

numéro quarante-deux (42) : un appartement T3 portant, avec un balcon ;

numéro cent quatre-vingt-sept (187) : un parking extérieur ;

numéro cent quatre-vingt-huit (188) : un parking extérieur ;

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick PAPAZIAN, Notaire à TOULOUSE, le 21 décembre 2007, dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques d'AUCH 1^{er} Bureau le 7 février 2008 sous les références 2008 P 840.

Il est précisé, en complément audit cahier des conditions de la vente, que sont annexés les documents suivants :

- *Carnet d'Entretien, délivré par le Syndic de Copropriété ainsi que le courrier du 09 décembre 2021*

Afin que nul n'en ignore,

Le comparant a signé avec Nous, Greffier